

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du jeudi 15 mai 2014**

Convocations adressées le 5 mai 2014.

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, , DEROIN Brigitte, JAUNEAU Isabelle, SAISON Nadine, GUÉGAN Simone, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, , Messieurs PELLERIN D'YERVILLE Christian, Madame SEVESTRE Maryline, Messieurs DESCHAMPS Pascal, BEAUVAIS Jean-Pierre.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : Madame Jauneau Isabelle.

**- Proposition pour la constitution de la commission communale des impôts directs.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Proposition	NOM - PRENOM	Proposition	NOM - PRENOM
Titulaire	Mme MALTERRE Lucienne	Suppléant	M. LAMELET Alain
Titulaire	M. BAY Arnaud	Suppléant	M. SAISON Eric
Titulaire	Mme FILLON Monique	Suppléant	M. DEROIN Denis
Titulaire	Mme FAUQUET Pierrette	Suppléant	M. RISACHER Paul
Titulaire	M. DOLLEANS Vincent	Suppléant	Mme SEIGNEURET Monique
Titulaire	M. LAROCHE Max	Suppléant	M. JOBERT Pascal
Titulaire	M. GALERNE Roland	Suppléant	Mme BOURGOGNE Pascale
Titulaire	M. SUEUR Bernard	Suppléant	Mme ALBERT Jeanine
Titulaire	M. VIERON Vincent	Suppléant	M. GEOFFROY Eric
Titulaire	Mme CHENAULT Emmanuelle	Suppléant	M. PINCELOUP Fabien
Titulaire	M. COQUAND Bruno		
Titulaire	M. HUSSON Jean		

**- Désignation de membres dans les commissions de la CDC du Perche-Gouet,**

Commissions	Membres titulaires	Membres associés
Culture/Tourisme/communication	M. DESCHAMPS Pascal	Mme DEROIN Brigitte
Aménagement de l'espace/environnement/Développement/Développement durable	Mme JAUNEAU Isabelle	Mme GUÉGAN Simone
Bâtiments et travaux	M. FAUQUET Joël	M. AUGER Eric
Affaires scolaires	M. FAUQUET Joël	Mme SAISON Nadine
Dx économique	M. FAUQUET Joël	M. PELLERIN D'YERVILLE Christian
Finances	M. FAUQUET Joël	M. LAUFRAY Bruno
Petite-enfance, Enfance, Jeunesse	M. FAUQUET Joël	Mme SEVESTRE Maryline

**- Organisation des tours de garde pour les élections européennes,**

Suite à l'organisation des élections européennes du 25 mai, il a lieu d'établir les tours de garde :

Le conseil Municipal a établi les tours de garde comme suit :

bureau de vote

8 h à 10 h	10 h à 12 h	12 h à 14 h	14 h à 16 h	16 h à 18 h
M. FAUQUET Joël	Mme DEROIN Brigitte	M. LAUFRAY Bruno	Mme SAISON Nadine	M. BOUILLON Jean-Philippe
M. AUGER Eric	Mme SEVESTRE Maryline	M. HUET Jean-Paul	M. PELLERIN D'YERVILLE Christian	M. BEAUVAIS Jean-Pierre
M. DESCHAMPS Pascal	Mme JULIEN Annie	M. CAVALIERE Piérino	M. ROBIN Jean-Paul	Mme JAUNEAU Isabelle

**- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle .
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite .
- 12° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile.
- 14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**- Organisation de la cérémonie du 14 juillet,**

Le Conseil Municipal établit le programme des festivités du 14 juillet de la façon suivante :

**dimanche 13 juillet 2014 :**

- 20 heures : Buffet campagnard à la salle polyvalente.

Le prix est fixé à 16 € pour les plus de 12 ans et 5 € par enfant de moins de 12 ans.

Un repas est offert aux élus, aux pompiers, et des personnes ayant rendu des services à la commune.

- 23 heures 30 : Bal ouvert à tous.

**lundi 14 juillet 2014 :**

- 16 heures 30 : Rassemblement à la salle polyvalente.  
Jeux d'été dans la cour
- 18 heures : Fin des jeux
- 22 heures : Rassemblement à la Mairie  
Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice à 23 heures selon

les conditions météorologiques et arrêtés préfectoraux.

Les propositions de feu d'artifice de l'armurerie Vouzelaud, de Ruggeiri et de FMA sont examinées, les élus retiennent la proposition de FMA pour 2 300 € TTC.

**- Réflexion sur l'assainissement collectif,**

M. le Maire fait part de la nécessité de réfléchir au financement de l'assainissement collectif, aussi il est souhaitable de créer une commission pour l'assainissement collectif:

M. ROBIN Jean-Paul, M. BOUILLON Jean-Philippe, M. BEAUVAIS Jean-Pierre, Mme GUEGAN Simone, Mme SEVESTRE Maryline, M. AUGER Eric se proposent pour participer à ce groupe de travail.

**- Mise en place d'un règlement du columbarium,**

Suite à la création d'un columbarium ,il a lieu de mettre en place une commission pour rédiger un règlement du columbarium : Mme SAISON Nadine , Mme DEROIN Brigitte ,

Mme JULIEN Annie, Mme JAUNEAU Isabelle, M. PELLERIN D'YERVILLE Christian,  
M. DESCHAMPS Pascal.

**- Informations et questions diverses.**

La région centre a mis en place un comité local d'animation et de développement sur la ligne SNCF : CHARTRES-COURTALAIN dans le but d'améliorer la qualité des transports collectifs , de fait il a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au comité local d'animation et de développement :Mme JULIEN Annie (titulaire) et M. HUET Jean-Paul (suppléant).

Il a lieu de renforcer le pignon de la maison mitoyenne rue des Connières , le devis de l'entreprise VERGNAUD bâtiment s'élève à 11 768.22 € TTC, les élus estiment ce prix trop élevé et souhaitent examiner d'autres devis.

Vu la délibération du 6 juin 2011 fixant le prix de la parcelle de terrain à bâtir à 28 000 € ,il a lieu de fixer le prix au mètre carré afin de répondre aux demandes personnalisées , M. Le Maire propose de fixer le prix des terrains à bâtir à 30€ / m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

En vue d'encaisser les liquidités et régler certaines dépenses par chèque , la commune a institué une régie de recettes et d'avances ,il est nécessaire de remplacer le régisseur adjoint M. LAUFRAY Bruno du fait de sa délégation en matière de finance.

Après en avoir délibéré , Mme DEROIN Brigitte est nommée régisseur adjoint .

Pour la reprise du commerce , les repreneurs sont dans l'attente de la réponse de la banque.

M. le Maire fait part d'un courrier d'habitants de la rue de Nogent qui souhaitent l'installation d'un ralentisseur pour limiter la vitesse des véhicules dans cette rue, il est proposé de demander au préalable une étude auprès du Conseil général.

M. LAUFRAY s'est rendu à la remise des prix du concours des villes , villages et maisons fleuries 2013 , la Commune de Montigny a remporté le 4ème prix départemental , ce bon classement est encourageant pour les efforts entrepris par la commune depuis plusieurs années dans le fleurissement du village.

La séance est levée à 0 h 20 le 16 mai.